

6 mars 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 6 mars 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : siège vacant  
siège numéro 2 : siège vacant  
siège numéro 3 : M. Alex Gendron  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

#### 26-23

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

#### 27-23

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février 2023 tel que présenté.

#### SITUATION FINANCIÈRE AU 28 février 2023

compte entreprise	172 500.15\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	145 661.90\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
<b>TOTAL</b>	<b>1 318 162.05\$</b>

CAISSE RECETTES AU 28 février 2023

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>98 667.02 \$</b>
---------------------------	---------------------

28-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 229 653.67\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS	206 687.06\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>22 966.61\$</u>
	229 653.67\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments et lecture en est faite. Un rapport annuel des permis de 2022 est aussi déposé.

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PAR M. SYLVAIN BEAUDOIN

M. Sylvain Beaudoin du 137 rang Brodeur a un projet de construction d'un garage qui ne respecte pas la réglementation municipale actuelle.

La demande de modification du règlement est refusée par le conseil municipal. M. Beaudoin devra donc se conformer au règlement actuel en vigueur.

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PAR 9333-4571 QUÉBEC INC.

Une demande de modification de règlement de zonage est faite par 9333-4571 Québec inc. pour le 380 rue Principale. La modification est refusée par le conseil municipal.

Les propriétaires du 380 rue Principale devront donc se conformer à la réglementation en vigueur.

29-23

TRANSMISSION À LA MRC D'ACTON DE L'ÉTAT DES  
IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT  
DES TAXES

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement de mandater Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière conformément à l'article 1023 du code municipal à transmettre au bureau de la MRC d'Acton, avant le 20 mars 2023, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et ou scolaires.

La liste des taxes impayées pour l'année 2022 ne sera pas envoyée pour vente pour non-paiement des taxes, considérant que le conseil municipal accepte les ententes des contribuables à cause des inconvénients causés par la Covid-19.

30-23

ENGAGER UN NOTAIRE POUR EFFECTUER LES  
RECHERCHES NÉCESSAIRES POUR LA VENTE DES  
IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager un notaire pour effectuer les recherches nécessaires pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes.

31-23

NOMMER UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR OU  
ACQUÉRIR DES IMMEUBLES POUR ET AU NOM DE LA  
MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que M. Léo Benoit, maire soit nommé représentant à la vente pour enchère pour et au nom de la municipalité, conformément à l'article 1038 du code municipal pour chaque immeuble désigné.

32-23

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à s'inscrire au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Les frais inhérents seront défrayés par la municipalité.

### DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU DU CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Un mandat sera donné pour préparer les plans et devis nécessaires pour une demande de soumission pour la réparation et remplacement du ponceau du chemin Saint-Hyacinthe afin de pouvoir réaliser les travaux avant le 31 décembre 2023.

Ces travaux seront subventionnés par le programme de la taxe d'accise.

### 33-23 DÉPÔT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le conseil municipal a engagé la firme MNP afin de réaliser une planification stratégique pour la municipalité.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que la planification stratégique finale est déposée et acceptée par le conseil municipal.

Elle sera présentée à tous les citoyens lors d'une rencontre publique organisée dans un avenir rapproché.

### SOUMISSION POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTE DANS LE RANG D'UPTON ET LE 10<sup>IÈME</sup> RANG EST

Le conseil municipal autorise la préparation des documents d'appels d'offres nécessaires pour une demande de soumission pour des travaux de couche d'usure dans les rangs d'Upton et 10<sup>ième</sup> rang est.

### 34-23 PROPOSITION POUR PLANTS D'ARBRES DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SUD DU QUÉBEC ET DON D'ARBRES FRUITIERS

Comme par les années antérieures, l'Association forestière du sud du Québec nous offre gratuitement des plants d'arbres pour le mois de mai. Les objectifs sont de sensibiliser la population à l'importance et au respect des arbres et des forêts.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de l'Association forestière du sud du Québec et bonifie en offrant gratuitement aux citoyens un arbre fruitier par adresse. Une pré-inscription est obligatoire et un budget de 6000\$ taxes incluses est accordé pour l'achat des arbres fruitiers

35-23

AUTORISATION D'UN MONTANT POUR LE VERDISSEMENT ET L'EMBELLEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ET DE LA RUE DES LOISIRS

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 15 000\$ pour le verdissement et l'embellissement de la rue des Loisirs, la partie en avant du bureau municipal et du chalet des loisirs et l'ilot en avant de l'église.

36-23

AUTORISATION D'UN MONTANT POUR LE PROJET D'UNE FRESQUE DANS LA RUE DES LOISIRS

Dans le but d'embellir la rue des Loisirs, une fresque sera peinte sur la butte d'asphalte le long du terrain de l'école et du terrain de tennis.

Une collecte de gallons de peinture sera faite auprès de la population, afin de diminuer les coûts et de recycler. Les jeunes de notre municipalité de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année seront invités à participer au projet.

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission reçue de Mme Isabelle Giguère de l'entreprise Encre éclaire au tarif de 30\$ l'heure pour réaliser les travaux pour un coût global maximum de 1800\$.

Si les travaux sont réalisés en collaboration avec d'autres artistes, Mme Giguère sera payée au tarif horaire. Ce montant n'inclut pas la peinture.

37-23

DÉFI CYCLISTE 2023

Le 14<sup>ème</sup> défi cycliste Desjardins sera organisé au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

Il se tiendra le dimanche 11 juin de 8h30 à 13h. Les cyclistes vont parcourir toutes les municipalités de la MRC d'Acton.

Notre participation est demandée pour une pause au chalet des loisirs en offrant des victuailles aux cyclistes ainsi que la collaboration du service incendie afin d'assurer la sécurité.

Le parcours empruntera le rang d'Upton, le 10<sup>e</sup> rang ouest la rue du Moulin.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande

38-23

ORGANISATION D'UN CAMP DE JOUR 911

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton est en accord avec l'organisation d'un camp 911 sous la direction de la préventionniste de la MRC d'Acton pour une deuxième année.

Ce camp offre des outils de prévention qui permettent à 12 candidats âgés entre 12 et 17 ans d'acquérir des connaissances sur les trois principaux métiers d'urgence. Le but est de susciter l'intérêt des adolescents en leur faisant découvrir les métiers de pompier, de policier et d'ambulancier.

Les activités se dérouleront sur une semaine complète.

39-23

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Nous sommes à travailler sur un projet sérieux pour la construction d'un Centre de la petite enfance dans notre municipalité qui serait situé sur le terrain de l'ancien croquet.

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de places en garderie sur le territoire de la Municipalité est insuffisant;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité d'établir un partenariat avec le CPE La Douce Couvée pour l'implantation d'une nouvelle installation offrant des services de garde éducatifs à la petite enfance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire d'un terrain situé au 735, rue des Loisirs, qui pourrait être utilisé pour l'installation d'un CPE;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accepterait de conclure un bail emphytéotique avec le CPE La Douce Couvée afin d'implanter, sur ce terrain, une installation offrant des services de garde éducatifs à la petite enfance;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait lieu de négocier, avec le CPE La Douce Couvée, un bail emphytéotique pour l'installation d'un CPE sur le terrain situé au 735, rue des Loisirs;

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton informe le CPE La Douce Couvée qu'elle est intéressée à conclure un bail emphytéotique pour l'installation d'un CPE sur le terrain situé au

735, rue des Loisirs, afin d'offrir des services de garde éducatifs à la petite enfance;

**QUE** la Municipalité demande au CPE La Douce Couvée de lui transmettre un projet de bail emphytéotique pour implanter sur le terrain précité une installation offrant des services de garde éducatifs à l'enfance, en conformité avec les exigences du Ministère de la Famille;

**QUE** la Municipalité analysera la proposition de bail emphytéotique afin de permettre l'installation d'un CPE sur le terrain ci-avant décrit;

**QUE** la présente résolution soit transmise au CPE La Douce Couvée.

#### 40-23

#### ACHAT D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE LA FABRIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UN CPE

Considérant que pour réaliser le projet de construction d'un CPE sur le terrain du 735 rue des Loisirs, il est nécessaire d'acquérir une superficie de terrain de la Fabrique;

Considérant que la Fabrique accepte de vendre à la municipalité une superficie approximative de 5300 pieds carrés, tel que montré sur le plan;

Considérant que la Fabrique a adopté une résolution donnant leur accord pour vendre à la municipalité la parcelle de terrain nécessaire pour réaliser ce projet;

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal procède à l'achat du terrain au montant de 15 000.00\$ pour l'implantation d'un CPE. Les frais de notaire et d'arpenteur nécessaires seront défrayés par la municipalité.

#### 41-23

#### TARIFICATION ANNUELLE ET FRAIS D'EXPLOITATION DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la facturation pour la tarification annuelle et les frais d'exploitation 2023 du réseau Biblio de la Montérégie au montant de 5.04\$ par habitant.

Ces montants représentent 3386.88\$ pour la tarification annuelle (avril à décembre) et 1949.55\$ pour les frais d'exploitation.

42-23

ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Hébert, directeur du service incendie de notre municipalité recommande l'engagement d'un nouveau pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Trudeau a démontré l'intérêt requis à devenir pompier volontaire et a fourni les documents demandés;

CONSIDÉRANT QU'il s'engage à suivre les cours supplémentaires afin d'exercer la fonction et d'assurer sa sécurité. M. Trudeau possède déjà son diplôme de pompier 1 ainsi que d'autres diplômes dans ce domaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide que M. Martin Trudeau soit engagé au poste de pompier volontaire avec une période de probation de un (1) an à compter de ce jour.

QU'il est prévu au budget 2023 l'achat des vêtements de sécurité nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

TRACAGE DES LIGNES DE RUES

Le sujet sera traité à une séance ultérieure.

43-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381-23 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ À LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Un avis de motion est donné par le conseiller Alex Gendron qu'à une séance ultérieure un règlement pour l'adoption d'un projet sur la démolition d'immeubles de la municipalité, conformément à la loi sur le patrimoine culturel sera adopté.

Un dépôt du projet de règlement est aussi fait à la séance du 6 février dernier.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement numéro 381-23 sur la démolition d'immeubles de la municipalité en conformité à la loi sur le patrimoine culturel.

Copie du dit règlement sera annexé pour faire partie des archives.

## RAPPORTS

### Léo Benoit

- Régie des déchets : récupération branches d'arbres
- MRC d'Acton plan d'action politique culturelle
- publier information pour les contenants de café recyclable
- Coop santé, 3 médecins se joindront à l'équipe ainsi qu'une super infirmière.

### 44-23

#### DEMANDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adresse une demande de participation financière à la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton pour les deux projets suivants :

un montant de 3000\$ pour le projet de la fresque qui sera peinte le long de la rue des Loisirs pour l'embellissement et l'implication des jeunes de notre milieu de la 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> année;

un montant de 2000\$ pour l'organisation du camp de jour estival afin d'offrir un service aux parents ainsi que des activités éducatives et formatives pour nos jeunes.

## VARIA

Des activités langagières seront organisées à la bibliothèque par la Maison de la Famille d'Acton Vale. Des jeunes des municipalités limitrophes de la MRC d'Acton pourront participer à l'activité.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Note concernant le carnet de santé de l'église ;
- publipostage de février 2023 ;
- nouvelle adresse de Thermoshell pour paiement de factures ;
- offre de services du Centre d'Enquêtes Civiles du Québec;

- lettre de Cooptel concernant la ristourne 2022;
- lettre adressée à Madame la Ministre concernant le report des élections partielles 2023;
- lettre de Réseau Biblio de la Montérégie ayant pour objet la « Mise à jour de nos fichiers »;
- document concernant l'entente relative à l'achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023;
- courriel de Mme Nathalie Lanthier concernant le dossier du 10<sup>e</sup> rang Ouest et la réduction de vitesse à 70 km à l'entrée du village;
- rapport financier 2022 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- avis public concernant le rôle de perception 2023.

45-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h18.

---

Léo Benoit  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière